

VILLE de GUEMAR

* * * * *

**REGISTRE des PROCÈS - VERBAUX des SEANCES
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR**

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 8

Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Membres présents : MM. Frédéric FABRICI et Patrick RISCH et Mme Claudine MESSA, Adjointes au Maire, MM. Pierre MIRETE, Laurent MULLER et Jean URBAN et Mme Véronique RAPP, Conseillers Municipaux.

Membres absents excusés : M. Matthieu GROLLEMUND (procuration à M. Frédéric FABRICI) et Mmes Michèle HATTERMANN (procuration à Mme Claudine MESSA), Véronique SIGWALT (procuration à M. Jean URBAN) et Anne WAGNER, Conseillers Municipaux.

Membres absents non excusés : M. Denis BRICKERT et Mme Cristina BARBOSA, Conseillers Municipaux.

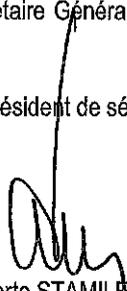
ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024
3. Assainissement - Redevance Agence de l'Eau 2025 – Fixation du montant
4. Finances – Décision modificative du budget
5. Ecole – Demande de subvention pour voyage scolaire
6. Forêt communale – Prévision de coupes et de travaux – Exercice 2025
7. Divers

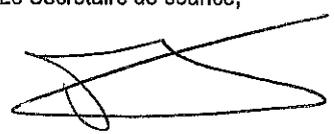
1 - Désignation du secrétaire de séance

L'assemblée désigne M. Thomas SCHUÉ, Secrétaire Général de Mairie, secrétaire de séance, en vertu de l'article L2546-7 du CGCT.

Le Président de séance,


Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,


Thomas SCHUÉ



2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

3 - Assainissement – Redevance Agence de l'Eau 2025 – Fixation du montant

Dans le cadre du 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour les années 2025-2030, les redevances perçues par les agences de l'eau pour financer des actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques évoluent.

Les redevances existantes pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte sont supprimées.

Trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau :

- redevance sur la consommation d'eau potable,
- redevance pour la performance des réseaux d'eau potable.
- redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Les objectifs du 12ème programme d'intervention sont multiples :

- rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages,
- valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse,
- accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En ce qui concerne l'assainissement, la Commune sera redevable uniquement de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.

Redevance pour la performance du réseau d'assainissement collectif :

Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le tarif applicable sera modulé en fonction de la performance des réseaux d'assainissement collectif de la collectivité compétente

Le coefficient de modulation est compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'Agence de l'Eau a fixé le tarif de base de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif à 0,46 € HT/m³ pour l'année 2025 et le taux de modulation forfaitairement à 0,3 (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année). Le calcul fait ainsi apparaître un taux de $0,46 \times 0,3 = 0,138$ € HT/m³ assaini.

Il est proposé de fixer à 0,138 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2025.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
D É C I D E, à l'unanimité :

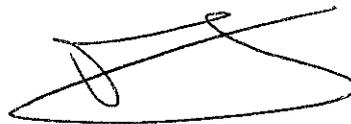
- DE FIXER pour 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance de performance du réseau d'assainissement collectif à 0,138 € HT / m³ ;
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

4 - Finances – Décision modificative du budget

Afin de financer les différents engagements de la Commune, il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires en adéquation au sein du budget général.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération, D É C I D E :

- D'APPROUVER la décision modificative suivante :

- **Section investissement**

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
C/ 21831 : Matériel informatique scolaire	1 000,00 €	C/ 021 : Virement de la section de fonctionnement	-26 700,00 €
C/ 2185 : Matériel de téléphonie	200,00 €	C/ 1322 : Régions	50 000,00 €
C/ 2313 : Constructions	118 100,00 €	C/ 1323 : Départements	-24 000,00 €
		C/ 1326 : Autres établissements publics	120 000,00 €
Total	+ 119 300,00 €		+ 119 300,00 €

- **Section fonctionnement**

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
C/ 023 : Virement à la section d'investissement	-26 700,00 €		
C/ 60622 : Carburants	1 700,00 €		
C/ 60633 : Fournitures de voirie	400,00 €		
C/ 6182 : Documentation générale et tec	200,00 €		
C/ 6228 : Divers	2 500,00 €		
C/ 6281 : Concours divers (cotisations...)	10 000,00 €		
C/ 6282 : Frais de gardiennage	1 700,00 €		
C/ 62876 : Au GFP de rattachement	200,00 €		
C/ 6288 : Autres	500,00 €		
C/ 64118 : Autres indemnités	2 000,00 €		
C/ 64138 : Primes et autres indemnités	1 000,00 €		
C/ 65811 : Droits d'utilisation – informat	1 000,00 €		
C/ 65818 : Autres	1 500,00 €		



C/ 65888 : Autres	4 000,00 €	
Total	0,00 €	0,00 €

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

5 - Ecole – Demande de subvention pour voyage scolaire

M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Erika KAUFFMANN, directrice de l'école primaire, concernant une demande de subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire concernant l'ensemble des élèves de l'école élémentaire à l'Ecomusée.

Ce voyage est organisé afin que chaque élève passe 3 jours et 2 nuits sur place et représente un coût global de 14 944 €.

Une demande de subvention a été faite auprès de la CEA ainsi qu'auprès de l'Association des Parents d'Elèves. Enfin, la coopérative scolaire participera également financièrement afin d'alléger le coût à charge des enfants qui est d'un montant de 172 € par élève, hors frais de transport.

M. le Maire propose de verser une subvention à la coopérative scolaire pour cette sortie d'un montant de 35 € par élève, soit 2 975 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
D É C I D E, à l'unanimité moins une abstention (M. Laurent MULLER) :

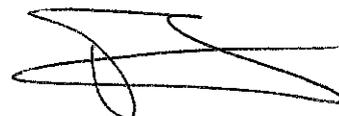
- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire ;
- D'ALLOUER une subvention de 2 975 € à la coopérative scolaire pour ce voyage scolaire à l'Ecomusée ;
- D'IMPUTER cette dépense sur le compte 65748 : subvention de fonctionnement aux associations du budget 2024.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

6 - Forêt communale – Prévision de coupes et de travaux Exercice 2025

Frédéric FABRICI, Adjoint au Maire, présente le programme prévisionnel des travaux d'exploitation et des travaux patrimoniaux qui seront réalisés par l'ONF dans la forêt communale en 2025.

Ainsi, des travaux d'un montant prévisionnel de 16 791 € seront exécutés.

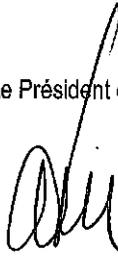
Il est attendu, sur l'exercice 2025, des recettes d'un montant minimal de 32 000 €. Ces recettes sont susceptibles d'évoluer à la hausse à la suite des ventes de bois.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,
D E C I D E, à l'unanimité,

- D'ADOPTER le programme de travaux patrimoniaux et les propositions d'assiette 2025 des coupes à marteler.
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les devis ainsi que la convention d'assistance technique.

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

7 - Divers

M. le Maire rend compte, en vertu de l'article L.2122-23 du CGCT, des décisions prises dans le cadre de sa délégation. La Commune a renoncé au droit de préemption urbain sur le bien immobilier sis Section 1 n°121 – 122 – 141, d'une superficie totale de 11,73 ares.

M. le Maire transmet l'information reçue de Mme Erika KAUFFMANN, directrice de l'école primaire, qui annonce l'arrivée d'une étudiante en service civique au sein de l'école primaire.

M. le Maire annonce les prochaines manifestations organisées dans la Commune

- 21-22 décembre : Marché de Noël
- 5 janvier : Repas des vœux
- 5 janvier : Concours de Ramsa organisé par l'ASG
- 7 janvier : Ramassage des sapins
- 18 et 19 janvier : Représentations théâtrale dans la salle des fêtes organisées par l'AJUG
- 19 janvier : Concours de Ramsa organisé par l'ASG

Concernant le Marché de Noël, M. le Maire informe que, comme l'an passé, le centre village sera impacté en termes de circulation. La rue du Maréchal Lefebvre sera ainsi fermée à la circulation et au stationnement du samedi matin au dimanche soir. Une information a été faite auprès des riverains.

De plus, la présence d'un élu est demandée pour l'encadrement de la parade, en complément de la Municipalité M. Pierre MIRETE est volontaire.

Mme Véronique RAPP s'interroge sur les missions de la police de l'environnement qu'elle a aperçu récemment. Ceux-ci ont pour mission notamment de contrôler les actions de chasse. Ils peuvent être dénommés usuellement « gardes fédéraux ».

Le Président de séance,



Umberto STAMILE

Le Secrétaire de séance,



Thomas SCHUÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h40.

